



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 103/22

Objet

Acquisition de terrains à
Madame et Monsieur
PERDRIZET à Damparis

Secrétaire de séance :

Christian CLAIROTTE

Rapporteur :

Thomas RYAT

Conseil Communautaire
22 septembre 2022
Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 73

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 76

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Date de publication : 30 septembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement

suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Péchinot, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, O. Gruet, M. Henry, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, G. Soldavini, P. Verne.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé en 2018 l'acquisition de différents biens appartenant aux Consorts PERDRIZET sur la commune de Damparis, en limite de la commune de Tavaux, suite à la cessation d'activité de maraîchage. Cette acquisition présentait un intérêt en ce sens qu'elle constituait une opportunité pour conforter les équipements sportifs situés au sud-est (terrains de rugby) qui ont récemment été repris par la Collectivité par acquisition auprès des établissements SOLVAY.

Aujourd'hui, une nouvelle transaction complémentaire est possible sur des terrains contigus. Monsieur et Madame PERDRIZET vendent cette fois les parcelles sises lieux-dits « Les Meix de Laborde » cadastrées section AR n° 360, 362, 364, 366, 368, 369, 370p et 371 pour une contenance respective de 1 a 65 ca, 50 ca, 53 a 55 ca, 17 a 70 ca, 1 a 15 ca, 62 ca, 150 ca, 67 ca, soit un total d'environ 77 a 40 ca. La maîtrise de ces terrains complémentaires permettrait sous réserve de garantir un accès sur la RD 321 d'avoir une vision d'ensemble sur le secteur et éviterait de potentiels conflits liés à des affectations différentes mal coordonnées entre elles, habitat et activités sportives notamment.

Après négociations, un accord peut être conclu au prix de 210 000 euros, prix net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition à Monsieur et Madame PERDRIZET domiciliés 77 boulevard d'Esterel Parc, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE des parcelles cadastrées section AR n° 360, 362, 364, 366, 368, 369, 370p et 371 pour une contenance totale d'environ 7 740 m² à parfaire par voie de géomètre,

- **PRÉCISE** que cette acquisition sera réalisée moyennant un prix de 210 000 euros prix net vendeur, prix conforme à l'estimation du Service des Domaines,
- **NOTE** que l'opération sera exonérée de droit au profit de la Direction des Finances Publiques en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

Fait à Dole,
Le 22 septembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Monsieur et Madame Arnaud PERDRIZET – 77 Boulevard d'Estérel Parc, 06210 Mandelieu-la-Napoule
- LEGATIS Notaires – Maître MOYSE – 34 Avenue de Northwich, 39100 Dole
- Maître PHILIPPE – 32 Avenue Georges Pompidou, 39100 Dole

